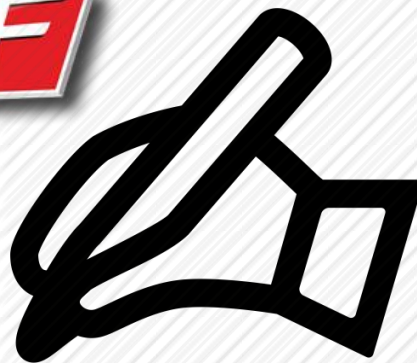


Plan Epargne de Groupe



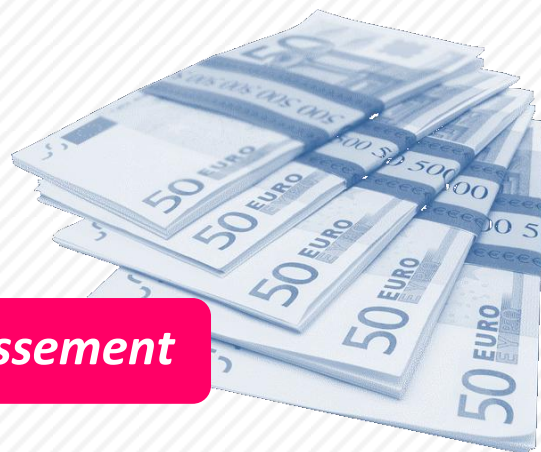
L'UNSA signe et valide l'accord

L'UNSA a négocié avec la Direction la mise en place d'un Plan d'Épargne Entreprise au niveau du Groupe SNCF, renforçant ainsi sa cohésion sociale. L'UNSA, après consultation démocratique de sa structure, signe et valide le texte (avec lettre de réserves en faveur des salariés, voir au verso).

Du concret !

Abondement⁽¹⁾ annuel maxi de 300 €

Défiscalisation⁽²⁾ de vos primes d'intéressement



L'UNSA booste de nouveau votre pouvoir d'achat !

Cet accord n'est qu'une première étape, l'UNSA continuera à proposer une augmentation de l'abondement SNCF, au fil des ans et des étapes de suivi.

Vous avez le choix !

De faire confiance aux contre-tout,
ou de choisir le premier syndicat réformiste de la SNCF
et de la branche au bénéfice de tous les salariés !

Le 19 novembre 2015 *Votez*



(1) Contribution SNCF maxi pour un versement de 1500 €. (Jusque 500 € : 30 %, de 500,01 € à 1000 € : 20 %, de 1000,01 € à 1500 € : 10 %)

(2) Réf Code du Travail : R3332-12 Réf Code des Impôts : 18° bis de l'article 81 du CGI dès versement des primes en 2016.

UNSA-Ferroviaire

56, rue du Faubourg Montmartre • 75009 PARIS

Tél : 01 53 21 81 80 • Fax : 01 45 26 46 65 • federation@unsa-ferroviaire.org





Union Nationale des Syndicats Autonomes

Paris, le 13 novembre 2015

Monsieur Jean Marc AMBROSINI
Directeur des Ressources humaines du GPF SNCF
2, Place aux étoiles
93633 La Plaine Saint Denis Cedex

Objet : Lettre de réserves
ACCORD PLAN EPARGNE GROUPE

Monsieur le Directeur,

La Fédération UNSA-Ferroviaire, signataire de l'Accord Plan Epargne de Groupe SNCF, émet des réserves quant à la déclinaison de celui-ci.

En effet, la Fédération UNSA-Ferroviaire, malgré les propositions de nos négociateurs, note l'absence d'élargissement de l'assiette sur laquelle l'abondement est calculé.

La Fédération UNSA-Ferroviaire demande à revoir l'absence d'abondement sur l'intéressement versé l'année suivant le départ effectif à la retraite. Cette situation anachronique méritera d'être corrigée lors d'une prochaine version.

Compte tenu du délai très court de la mise en place de ce nouvel accord au 1^{er} janvier 2016, Vous avez choisi de ne garder que les 2 FCPE existants dans le PEE SNCF (fond Saphir et Horizon Solidaire) en neutralisant ceux de l'ex-RFF. Il faudra donc proposer 1 à 2 fonds supplémentaires ce qui paraît plus approprié.

La Fédération UNSA-Ferroviaire demande que la direction communique clairement et rapidement sur cet accord, et qu'elle précise bien notamment :

- que les fonctionnaires détachés sont éligibles au PEG du GPF,
- que l'accord ne se substitue pas au PERCO toujours en vigueur à SNCF Réseau,
- que les frais de tenue de compte des FCPE ex-RFF (gamme Impact ISR) restent à charge de l'employeur, de même que les frais de transfert de ces FCPE vers les FCPE Saphir et Horizon Solidaire.

La Fédération UNSA-Ferroviaire demande que la direction appuie en Conseil de surveillance des FCPE la proposition de l'UNSA-Ferroviaire d'avoir un deuxième représentant des OS signataires au CS des FCPE : un titulaire et un suppléant qui siègent à chaque séance du CS, seul le titulaire ayant un droit de vote.

La Fédération UNSA-Ferroviaire demande que le comité de suivi soit à terme transformé en structure de « pilotage ».

Par conséquent, nous demandons à ouvrir une nouvelle étape de négociation d'ici un ou deux ans lorsque l'on aura un peu de recul sur l'intéressement.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'assurance de ma parfaite considération.

Marc BAUCHER
Secrétaire Général

Lettre de réserves

